

**Qualification Départementale
de Seine-Maritime
Championnat de France des jeunes
Version du 09/10/2022**

RÈGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : Organisation

Le comité départemental des Echecs de Seine Maritime a confié l'organisation du Championnat Départemental Jeunes 2021-2022 au club de l'Echiquier de Petit-Caux.

Pour le département, ce championnat est ouvert :

- **Aux licenciés A ou B pour toutes les catégories.**

Cette phase départementale doit être un rassemblement respectant le protocole sanitaire en vigueur de la municipalité et des activités sportives.

Ce championnat se déroulera le Samedi 05 Novembre 2022 pour les petites catégories et le Dimanche 06 Novembre 2022 pour les grandes catégories.

Les inscriptions seront réalisées par les responsables du club auprès de l'organisateur, au plus tard la veille des tournois. Aucune inscription sur place.

Les participants n'ayant pas pu confirmer leur présence 15 minutes avant la première ronde ne seront appariés qu'à la seconde ronde.

Déroulement du tournoi : L'aire de jeu pendant les parties est uniquement accessible aux joueurs, arbitres et à l'organisateur. Les parents ainsi que les accompagnateurs et les entraîneurs ne doivent en aucun cas avoir accès à cet espace. Une fois leur partie terminée et après avoir communiqué le résultat de la partie à l'arbitre, les joueurs doivent aussi quitter l'aire de jeu.

L'organisateur s'assure que les tournois sont homologués dans les délais, auprès de la FIDE (pour les tournois concernés) et de la FFE.

Article 2 : Tournoi

L'organisateur se réserve le droit de regrouper les féminines avec la catégorie mixte d'une même catégorie d'âge si le nombre de féminines est inférieur à 6. **Dans ce cas, les filles devront faire le choix d'une qualification pour le tournoi « fille » ou « mixte » avant le début du tournoi.**

Article 3 : Nombre de rondes

- Moins de 8 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.
- A partir de 8 joueurs 6 rondes décideront de la qualification.

Article 4 : Horaires de jeu

Catégories Petits Poussins « U8 » et Poussins « U10 »

Le Samedi 05 Novembre 2022

Clôture des inscriptions le Vendredi 04 Novembre 12h00.

Vérifications des licences de 13h00-13h45

Ronde 1 : 14h00

Ronde 2 : 14h45

Ronde 3 : 15h30

Ronde 4 : 16h15

Ronde 5 : 17h00

Ronde 6 : 17h45

Catégories Pupilles à Juniors « U12-U14-U16-U18-U20 »

Le Dimanche 06 Novembre 2022

Clôture des inscriptions le Samedi 05 Novembre à 12h00.

Vérifications des licences de 9h00-9h45.

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 11h15

Ronde 3 : 13h30

Ronde 4 : 14h45

Ronde 5 : 16h00

Ronde 6 : 17h15

Article 5 : Cadences

- | | | |
|---|---|------------------|
| - | 15min + 05 sec pour les catégories | U8 et U10 |
| - | 25 min + 10 sec | U12 à U20 |

Coups illégaux

Pour les catégories U8 et U10, la partie est perdue au bout du 3^{ème} coup illégal.

Article 6 : Classement

Le classement est établi au nombre de points. Pour les ex aequo, on utilisera 1/ le Bucholz tronqué 2/ le Bucholz 3/ la Performance pour les tournois au système suisse

Pour un tournoi toutes rondes, on utilisera le Sonnenborn-berger puis la Performance

Article 7 : qualifications pour le championnat Régional

7.1. Sont qualifiés d'office pour le championnat, tous les qualifiés d'office des championnats de France Jeunes de la saison en cours, ainsi que tous les champions régionaux en titre qui ne changent pas de catégorie. (Nous les incitons toutefois à participer aux phases départementales afin de garantir un bon niveau à ces tournois, leur qualification au championnat régional étant assurée quel que soit leur résultat au cours de ces phases).

7.2. Sont qualifiés par leurs résultats aux championnats départementaux dans chaque catégorie, les participants ayant obtenu la moitié des points + 1/2 .

7.3. Sont également qualifiés, les joueurs ayant réalisé au minimum 5 points au championnat de France de la saison précédente.

7.4 Si la première fille, ou le premier garçon d'une catégorie ne font pas partie des qualifiés dans le cadre des règles 7.2. et 7.3. , ils sont rajoutés à la liste des qualifiés.

7.5. Les catégories Juniors et Cadets peuvent participer à la phase régionale sans passer par la phase départementale.

7.6. Qualifications supplémentaires : À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les comités départementaux, la commission jeunes de la Ligue peut accorder quelques places supplémentaires mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...) les ayant empêchés de tenter de se qualifier via la procédure des tournois départementaux. Les dossiers devront être transmis à la Ligue au plus tard 30 jours avant le début du championnat régional.

7.9. La commission jeunes de la Ligue de Normandie des Echecs établira la liste officielle des qualifiés pour la zone interdépartementale, à l'issue des différents championnats départementaux. Elle pourra éventuellement repêcher des joueurs dans l'ordre du classement pour optimiser les tournois

Article 8 : Droits d'inscription et prix

Droits d'inscription : 10 € sur place pour toutes les catégories.

Prix: une coupe récompensera les trois premiers de chaque tournoi de chaque catégorie.
Un lot sera remis à chaque participant

Article 9 : Arbitrage

Organisation : Club de l'Echiquier de Petit-Caux

Organisateur : Deregnaucourt Sandrine

Arbitre principal : Deregnaucourt Gaëtan

Article 10 : Consignes à l'attention des participants et des spectateurs

Les joueurs devront avoir une attitude convenable.

Les joueurs devront éviter toute discussion pouvant paraître suspecte pendant les parties.

Les parents et accompagnateurs devront s'installer en dehors de l'espace de jeu. Seuls les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs seront admis dans l'aire de jeu.

Article 11 : Éthique

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc....) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (Voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

Article 12 : Litige technique

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives. Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le joueur ou le responsable du club auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 13.

Article 13 : Commission d'appel

Il sera constitué de 3 personnes avant la 1ère ronde :

- Un membre du comité d'organisation
- Un président ou représentant de club du Département excepté le club organisateur.
- L'arbitre principal.

L'Arbitre principal



L'organisateur

